

**Bombardier Jean Marie.**

Né à Château Regnault Bogny (Ardennes) le 21 novembre 1924, fils de Auguste François et de Elisa Albertine Chalumeau.

Décédé à Etraz le 8 avril 1944 : Inscrit sous le N°7 dans l'acte de décès collectif.

DÉPARTEMENT  
des Ardennes

ARRONDISSEMENT  
de Mézières

N° 62

Mairie de Château Regnault Bogny

### BULLETIN DE NAISSANCE

Nous soussigné, Maire de la commune de Château Regnault Bogny certifions que la naissance de Jean Marie

fil de Auguste François Bombardier  
et de Elisa Albertine Idalie Chalumeau son épouse  
né le vingt-un novembre mil neuf cent vingt quatre  
à deux heures du soir, a été constatée à la mairie de la commune.

En Mairie, le 15 Juin 1945.  
Le Maire,

POUR LE MAIRE  
L'Adjoint

Délivré à titre de renseignement.

Mairies n° 384.  
Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault. — 3-42. — Pq. Salle.



Mort pour la France

Mention transmise le sept mai mil neuf cent quarante six, par décision du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, en date du vingt-quatre avril mil neuf cent quarante six n° 561 248 EC A2.

Le huit avril mil neuf cent quarante-cinq, à seize heures deux minutes, est décédé Jean Marie Bombardier domicilié à Serruville (Meurthe et Moselle), né à Château Regnault Bogny (Ardennes) le vingt-un novembre mil neuf cent vingt quatre, fils de Auguste François Bombardier et de Elisa Albertine Idalie Chalumeau son épouse, célibataire.

Dressé le vingt juin mil neuf cent quarante-cinq, à seize heures, sur la déclaration de Gallezot Jean, trente-trois ans, gardarme à Chatillon-Micherille qui a attesté reconnaître Jean Marie Bombardier neuf avril mil neuf cent quarante, d'après la carte et les papiers d'identité, comme étant quatre concernant dix inconnus, qui, lecture faite, a signé avec Nous Séver Ballet de un mot seul.

N° 6

DECES

Jean Marie Bombardier

Séver Ballet, Maire de Montanges

# quatre  
# inscrit sous le n°7 dans l'acte de décès n°4 en date du neuf avril mil neuf cent quarante, d'après la carte et les papiers d'identité, comme étant quatre concernant dix inconnus, qui, lecture faite, a signé avec Nous Séver Ballet de un mot seul.

Jugement

Par ces motifs statuait en mil neuf cent quarante six, Chambre des heures Conseil après minutes, est décéde en avoir délibéré conformément à la loi ordonne que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'arche clausurée de la commune de Montanges et que la mention sera faite en marge de deux actes de décès inégalement dressés tout sur les registres du greffe du Tribunal de Montaus que sur ceux de la commune de Montanges et que mention du décès sera faite en marge de Dressé le l'acte de naissance mil neuf cent quarante six, à BOMBARDIER Jean heures, sur la déclaration d Marie.

N°

DECES

Bombardier

Jean Marie

Ainsi jugé et prononcé au Palais de Justice de Montaus le neuf avril mil neuf cent quarante six

qui, lecture faite, a signé avec Nous

Le Procureur à Montanges, Maire de le vingt sept mai mil neuf cent quarante six. Le Maire

S. Sallit

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Château-Regnault-Bogny, le 5.4.1945

ARRONDISSEMENT DE MEZIERES

CANTON DE MONTHERMÉ

VILLE DE Château - Regnault - Bogny

Monsieur le Maire

TÉLÉPHONE 24

Suite à votre lettre du 24 mars, j'ai l'honneur de vous informer que BOMBARDIER Jean-Marie est bien né à Château-Regnault-Bogny le 21 novembre 1924. La fiche d'alimentation 1 bis a été dressée par la mairie de Serrouville (Meurthe et Moselle).

La carte d'identité que portait BOMBARDIER était donc régulière. Nous ne connaissons aucun membre de sa famille à Château-Regnault-Bogny, mais ses parents doivent toujours habiter Serrouville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire, POUR LE Maire

André Guibaud

Monsieur le Maire de MONTANGES (Ain)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SERVICE CENTRAL  
DE  
L'ÉTAT CIVIL MILITAIRE.

Paris, 139, rue de Bercy (12<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>)

le **24 AVR 1946**

N° 561248 E. C. / A<sup>r</sup>

à Monsieur le Maire de *Moutanges (Ain)*

Je vous prie de bien vouloir :

1° Inscrire la mention «Mort pour la France»  
dans l'acte de décès de *Militaire BOMBARDIER Jean*  
*des Forces Françaises de l'Intérieur*  
décédé le *8 Avril 1944*  
à *Moutanges (Ain)*

dans les conditions prévues par la loi du 28 février 1922.

2° Assurer l'addition de ladite mention sur l'acte de décès inscrit sur votre second registre déposé au greffe.

3° Assurer également la même addition sur l'acte transcrit à .....

*Vous voudrez bien m'adresser une copie de l'acte de décès revêtu de la dite mention*



Pour le Ministre  
par son ord.  
Président Général  
du Service Central

14<sup>e</sup> Légion.

Compagnie de  
l'AIN.

Section de  
KARTUA.

Brigade de  
Chatillon-de-  
Michaille.

N° 63  
du 13/4/1944.

GENDARMERIE NATIONALE.

Ce jourd'hui, treize avril, mil neuf cent qua-  
rante quatre, à vingt heures;

Sous-sous-signés: BECLERE, (François),  
et GALLEZOT, (Jean),

gendarmes à la résidence de CHATELLON-de-MICHAIL-  
LE, département de l'Ain revêtus de notre unifor-  
me et conformément aux ordres de nos chefs, en  
tourné dans la commune de MONTANGES, (Ain) et  
pour faire suite au P.V. N° 57 de la brigade en da-  
te de ce jour, relatif à la découverte de 2 ca-  
davres de Patriotes tués sur le territoire de  
la commune de MONTANGES, (Ain), au lieu dit STRA-  
rapportons ce qui suit:

-----  
PROCES-VERBAL  
constatant  
la découverte d'un  
patriote tué par  
les allemands sur  
le territoire de  
la commune de MONT-  
ANGES, (Ain), et  
pouvant s'appeler  
BOMBARDIER, Jean-  
Marie, de CHATEAU-  
REGNAULT, (Ardennes)

Les Autorités Allemandes nous ayant interdit  
de nous rendre dans la commune précitée lors de  
l'enlèvement des cadavres, pour procéder à leur  
fouille, nous avons chargé de cette opération,  
Monsieur ROCHAIX, Secrétaire de Mairie dans cette  
localité qui nous a donné les renseignements  
suivants:

-----  
COPIE du P.V.

Agé de 20 à 25 ans, cheveux châtains, porteur  
d'une carte d'identité au nom de BOMBARDIER,  
(Jean-Marie), né le 21 Novembre 1924 à CHATEAU-  
REGNAULT, (Ardennes), portant le 1° 15, délivrée par  
la Mairie de FERROUVILLE, (Meurthe et Moselle),  
le 27-1-1942.

Carte individuelle N° 6655, d'agent de la dé-  
fense passive de la Préfecture de Police de la  
Seine.

Ausweis, délivré le 20-10-1943 par la Pré-  
fecture de Police de Paris, sous N° A. 26.970.

Carte de Service du Secrétariat Général Per-  
manent de la Défense Passive au nom de BOMBAR-  
DIER, Jean-Marie, demeurant 5 rue Eugène Delacroix  
à PARIS, (16°).

Porte-carte d'identité en cuir marron.

Certificat de travail N° 49<sup>ku</sup> de la Préfec-  
ture de Police 16<sup>e</sup> Arrondissement à PARIS, adres-  
se, 5 rue Eugène Delacroix à PARIS, (16°),  
Municipal, en date du 20-10-1943.

TROIS EXPEDITIONS, destinées, la première, à Monsieur  
le Procureur de la République à Kartua, la  
deuxième, par la voie hiérarchique, à Monsieur le  
Préfet de l'Ain à BOURG, la troisième à nos  
chefs.

Gallezot.

Beclere.